

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

Délibération N° 46-2022

Objet : Avenant : contrat agent d'entretien

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal la proposition d'avenant à la Convention de mise à disposition des services :

AVENANT 1 à la Convention de mise à disposition des services entre le Syndicat Mixte de Création et d'Entretien des Chemins des Communes de la Région de Bourbon-l'Archambault à Ygrande sur le fondement de l'article L. 5721-9 du CGCT et la commune de VIEURE

Entre nous :

l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) bénéficiaire dénommé Syndicat Mixte de Création et d'Entretien des Chemins des Communes de la Région de Bourbon l'Archambault à Ygrande,

représenté par le président, Monsieur Didier THEVENOUX,
autorisé par la délibération de comité syndical en date du
à contracter cette présente convention,
d'une part,

et

la commune de Vieure
représentée par le Maire, Madame Nicole PICANDET,
autorisé par la délibération du conseil municipal en date du
à contracter cette présente convention,
d'autre part,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 166-II, codifié à l'article L. 5721-9 du CGCT

Vu la convention de mise à disposition des services en date du 10 février 2022 entre les deux parties :

Article 1^{er}

L'article 5 est modifié comme suit :

Le montant du remboursement, fixé d'un commun accord entre les parties, sera porté à 6 800,00 € en 2022

Article 2

Toutes les clauses et conditions de la convention initiale de mise à disposition des services non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait en deux exemplaires originaux,

à Vieure, le à Ygrande, le

le Maire, le Président,

Madame Nicole PICANDET M. Didier THEVENOUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition des services entre le Syndicat Mixte de Création et d'Entretien.

Pour	8
Contre	0
Abstention	1

Délibération N° 47-2022

Objet : Nomination : Référent Ambroisie

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'il faut nommer un référent Ambroisie au sein de la commune.

M. BOUDET Régis se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité des membres présents, la nomination de M. BOUDET Régis, en tant que référent Ambroisie.

Délibération N° 48-2022

Objet : Motion EDF



PROJET DE MOTION
Session — mardi 11 octobre 2022
Conseil départemental de l'Allier
Gannat, parc Paléopolis — vendredi 10 juin 2022, 10H

*Motion demandant la désindexation
du prix de l'électron de l'électricité sur celui de la molécule de
gaz.*

Considérant que depuis le début de la guerre en Ukraine, la diminution des flux de gaz russe vers l'Europe a contraint la majorité des pays de l'Union européenne à rouvrir les centrales thermiques, fortement consommatrices de gaz, pour produire de l'électricité :

Considérant que les consommateurs de ces pays, — particuliers, entreprises et collectivités territoriales —, font face conséquemment à une augmentation très importante de leur facture d'électricité ;

Considérant que, dans le même temps, l'Espagne et le Portugal pratiquent un prix près de 3 fois moins élevé, grâce à la « *dérogation ibérique* » consentie par la Commission européenne ;

Considérant que ladite dérogation autorise à appliquer un système tarifaire qui plafonne le prix du gaz entrant dans la production électrique et qu'elle permet, en conséquence, de dissocier la formation du prix de l'électricité de celui du gaz ;

Considérant que la flambée du prix de l'énergie est principalement imputable au fonctionnement trop rigide du marché européen de l'électricité ;

Considérant que la désorganisation du marché, que provoque l'indexation du prix de l'électron de l'électricité sur celui de la molécule de gaz, ne permet pas d'anticiper le montant des factures énergétiques, tributaires de hausses trop brutales ;

Par la présente motion, le Conseil Départemental de l'Allier :

- demande solennellement au gouvernement de saisir les instances européennes pour qu'elles renoncent à l'indexation du prix de l'électron de l'électricité sur celui de la molécule de gaz ;
- soutient la cause des consommateurs, — particuliers, entreprises et collectivités territoriales —, assujettis aux rigueurs d'un marché européen de l'énergie qui échappe à notre souveraineté nationale.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette motion.

QUESTIONS DIVERSES :

- Suivi du dossier projet Accueil de loisirs périscolaire,
- Arrêté de nomination d'un référent incendie, Mme PICANDET Nicole a été désignée à l'unanimité,
- Arrêté modification horaires de l'éclairage public : tous les foyers seront désormais en semi-permanent c'est-à-dire interrompus de 22h à 7h sauf un foyer qui restera permanent dans le virage (vers la fresque) pour assurer la sécurité routière.
- Rencontre avec les présidents des associations.